

COMPTE-RENDU COMITE DE DIRECTION ÉPIC OTBL LUNDI 7 DÉCEMBRE 2015 – 18h – Saint-Clar

Présents :

Collège des élus : Guy Mantovani, Christiane PIETERS, David TAUPIAC, Linda DELDEBAT, Alain BERTHET, André TOUGE, Aline BARAILHE, Serge CETTOLO.

Collège des socio-professionnels : Eddy NEYT, Jean-Noël CARBONNEL, Béatrice IVALDI, Marie-France ALEXANDRE, Nathalie BOVAIS, Martine COURANT (suppléante).

Membres qualifiés : Marie-René GAMOT, Catherine MITJANA, Béryl BASTOUILL.

Direction: Karine DOUARD, Marion RIDDE.

Excusés :

Collège des élus : Marie-José SEYCHAL, Martine MARTIN Éliane MARSIGLIO, Monique MESSEGUE, Michel FOURREAU, Gilles BEGUE, Christian PONTAC (suppléant), Claire DULONG (suppléante).

Collège des socio-professionnels : Nicole COURNOT, Stéphanie GRENIER, Jean-Claude AYNIE (suppléant).

Membres qualifiés : Charlotte DE MALET.

Absents :

Collège des élus : Philippe DUPOUY.

Collège des socio-professionnels : Jean-Marc PASCOLINI, Clara THOMAS, Gilles COURTES

À 18h, ouverture du Comité de Direction de l'EPIC OTBL par sa présidente, Christiane Pieters.

La présidente remercie les membres présents et rappelle que cette réunion du Comité de Direction fait suite à une convocation initiale en date du 30 novembre. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette date, le Comité de Direction n'a pu se tenir.

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 15 septembre 2015

Christiane Pieters demande à l'assemblée s'il y a des commentaires sur le compte-rendu à valider.

⇒ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

2) Point sur la taxe de séjour

- La direction propose de fixer la date de reversement de la taxe de séjour par les hébergeurs au 1^{er} novembre de chaque année.

⇒ **La proposition est approuvée à l'unanimité, elle sera soumise à validation en Conseil Communautaire le 14 décembre 2015.**

- Dans une optique de simplification, la direction propose de valider l'équivalence entre le classement touristique accordé par Atout France et les labels commerciaux (en l'occurrence, sur notre territoire : Gîtes de France et Clévacances). Ainsi, un hébergement labellisé 3 épis ou 3 clés, sera taxé au même titre qu'un hébergement classé 3 étoiles.

⇒ **La proposition est approuvée à l'unanimité, elle sera soumise à validation en Conseil Communautaire le 14 décembre 2015.**

- La direction soumet à l'assemblée le sujet de la taxation des propriétaires de mobil-homes implantés dans les campings du territoire.

Il s'agit de décider quelle taxation leur appliquer.

Après débat, **les membres du Comité de Direction proposent une taxation forfaitaire annuelle de 50€ par mobil-home.**

⇒ **Cette proposition sera soumise à validation en Conseil Communautaire le 14 décembre 2015.**

- La direction informe l'assemblée qu'elle doit statuer sur l'exonération obligatoire de la réforme de la loi sur la taxe de séjour de décembre 2014, qui stipule que : "*Sont exonérées les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le conseil communautaire détermine*".

Les informations recueillies par la direction montrent qu'une majorité d'EPCI ayant en charge la compétence tourisme a statué sur un loyer s'élevant à 1€ par semaine.

⇒ **La proposition est approuvée à l'unanimité, elle sera soumise à validation en Conseil Communautaire le 14 décembre 2015.**

3) Formation Action ADEPFO

Christiane Pieters fait une rapide présentation de l'ADEPFO (Cf. document joint).

La direction expose ensuite le déroulé du programme tel qu'il a été établi par le groupe de stagiaires et le formateur (Cf. document joint pour détails) :

- Les besoins exprimés par le groupe de travail comprennent la définition :

- du positionnement du territoire, prenant en compte la complémentarité entre Bastides de Lomagne et les territoires voisins,
- des orientations stratégiques intégrant notamment la randonnée, les bases de loisirs, les labels Plus Beaux Villages de France et Station Verte de Vacances, les axes du projet SPOTT (slow tourisme et thématique du goût),
- de la complémentarité avec le projet Terragers piloté par le CDTL,
- des missions de l'OT, au regard de ces orientations,
- de l'organisation de l'information,
- des modalités de mise en œuvre de ces missions, sur les plans des ressources humaines et des moyens financiers.



- La Formation Action développement comprendra quatre parties, traitées en 8 journées de travail :
 - le partage d'un diagnostic des forces et des faiblesses du territoire = 1 journée
 - la définition du positionnement du territoire = 2 journées
 - la définition d'une stratégie de développement touristique = 3 journées
 - la définition des moyens et des modalités organisationnelles, techniques, financières en vue de la mise en œuvre de la stratégie = 2 journées
- La direction fait ensuite le point sur le groupe de stagiaires volontaires pour participer à cette formation, ainsi que sur les membres du Comité de Pilotage.

Les stagiaires sont :

Marion RIDDE	Adjointe de direction EPIC
Caroline LAFFONT	Agent BIT de Saint-Clar
Claire DAUGE	Agent BIT de Mauvezin
Séverine DUFFORT	Agent BIT de Sarrant
Angélique TROTTIN	Agent BIT de Cologne
Stéphanie GRENIER	Chef d'entreprise / Restaurant Le Colibri
Marie-Renée GAMOT	Agricultrice / Maison de l'Ail
Béatrice IVALDI	Chef d'entreprise / Gîte le Colibri
Charlotte DE MALET	Guide conférencière
Eddy NEYT	Chef d'entreprise / Camping le Néri
Gilles COURTES	Agriculteur
Catherine MITJANA	Chef d'entreprise et asso / Librairie Tartinerie et asso des livres et vous

Les membres du comité de pilotage sont :

Guy MANTOVANI	Président CCBL
Christiane PIETERS	Présidente OTBL
Raymond VALL	Sénateur
Jean-Louis GUILHAUMON	Conseiller Régional
Marlène GERMAIN	Sous-Préfète
Linda DELDEBAT	Vice-Présidente OTBL
Alain BERTHET	Maire de Sarrant
André TOUGE	Maire de Cologne
David TAUPIAC	Maire de Saint-Clar
Patrick GUY représenté par Elise BABARCZI	Service coordination de l'action culturelle et tourisme au Conseil Départemental
Béatrice BARRIERE	Présidente du Comité départemental du cyclotourisme du Gers
Thierry BLANCHARD	responsable Service Développement Économique du CDTL
Emmanuelle BOYE CAPDET	responsable animatrice réseau de l'UDOTSI
Maryline DOMEJEAN	DGS CCBL
Karine DOUARD	directrice ÉPIC OTBL
Olivier BOUCHERIE	Directeur du Pays Portes de Gascogne
Bruno MONFLIER	Chef d'entreprise / Président d'association (La Ferme des Etoiles / À ciel ouvert)
Marion RIDDE	représentante des stagiaires OTBL
Marc ESPITALIE	Formateur Espitalié Conseils
Hélène GAULIER	Pilote éducatif ADEPFO



- La direction présente le coût total de la formation, soit 7.840€ et soumet pour validation, à l'assemblée la part de financement à la charge de l'EPIC, soit 700€ (la différence étant prise en charge par des fonds européens et régionaux)
⇒ **La proposition de financement est approuvée à l'unanimité.**

4) Discussion autour de l'état des lieux de l'offre touristique locale

L'état des lieux de l'offre touristique du territoire a été communiqué aux membres du Comité de Direction avec la convocation à la présente réunion (Cf. document joint)
Il leur est demandé de bien vouloir y apporter tout complément éventuel.

5) Questions diverses

- ❖ L'éductour envisagé pour la fin d'année 2015 est reporté au printemps 2016. Son programme sera basé sur l'état des lieux de l'offre touristique du territoire.
Béryl Bastouill propose que nous élargissions l'invitation aux représentants des offices de tourisme des territoires voisins.
- ❖ La direction informe l'assemblée de la mise en place d'une complémentaire santé obligatoire à destination de ses trois salariées de droit privé à partir du 1^{er} janvier 2016.
- ❖ Marie-France Alexandre interroge la direction sur l'état d'avancement de la rédaction du Guide du Routard.
Les dernières corrections ont été envoyées à l'éditeur quelques jours auparavant. La date de parution est maintenue au mois d'avril 2016. Les maires de Solomiac, Sarrant et Cologne, membres du conseil d'administration du Pays Portes de Gascogne, informent l'assemblée que les dernières consultations leur ont permis de se décider sur 2 photos de couverture à soumettre à l'éditeur.

Les membres de l'assemblée n'ayant plus de question, Christiane Pieters clôt la séance à 20h00.

L'assemblée est alors conviée au traditionnel cocktail de clôture. À cette occasion, la direction propose les produits de Françoise Arias, qui s'est engagée avec d'autres producteurs gersois dans une démarche collective d'entraide et de solidarité : les fées du potager. Elle transforme et commercialise sa production biologique de légumes et de fruits, sous forme de pâtés végétaux, chutneys et "tartinades" diverses. Elle est joignable au Potager du Clouziot à Saint-Antonin (32120) au 05.62.63.33.89 et 06.31.26.81.58. Les pains spéciaux servis en accompagnement proviennent de la boulangerie pâtisserie "Anna & Alexandre", place de la mairie à 32380 Saint-Clar (32380) : 05.62.66.41.72.

Cette initiative se rapproche de l'opération "Apéros de Pays" lancée par le Pays Portes de Gascogne, visant à diversifier les propositions de grignotage en plébiscitant nos producteurs locaux et en favorisant les circuits courts et bio.